

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 octobre 2025

Convocation du 09/10/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine et COUINEAU Cyrille.

Excusés : Mmes et M. MORICEAU Marie-Annick, DELAUNAY Sébastien et DUDÉ Maïté.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie.
Mme DUDÉ Maïté représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas.

Secrétaire de séance : M. REIGNIER Maxime

DCM2025-10-116 **Loyer logement 17, rue de l'église**
Acte 3.3 : Domaine et Patrimoine - locations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-12-124 en date du 10 décembre 2024, le conseil municipal avait décidé de porter le prix du loyer mensuel du logement situé au-dessus de l'épicerie à 850€. Le logement n'a pas trouvé de preneur à ce jour.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le montant du loyer mensuel du logement situé au 17, rue de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de porter le prix du loyer mensuel à 780€.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Maxime REIGNIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

